



## RÉSOLUTION N° 17 – POUR LE TRAVAIL DÉCENT ET LA GARANTIE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

**Le 29<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

- CONSIDÉRANT** que le Service public de Guyana depuis les temps coloniaux est un service professionnel de carrière, que les postes de travail sont soumis au régime permanent de la retraite et que la Commission des services publics (PSC) est responsable des nominations de fonctionnaires.
- CONSIDÉRANT** que depuis son accession au pouvoir en 1992, le Gouvernement du Guyana a graduellement érodé l'indépendance de la Commission des services publics en lui imposant le moment de pourvoir les postes vacants et parfois les nominations à ces postes.
- ET CONSIDÉRANT** que le GPSC a demandé au Gouvernement de cesser d'agir de la sorte.
- ET NOTANT** que le Gouvernement a poursuivi ces pratiques.
- CONSCIENT** des implications pour les fonctionnaires et pour la crédibilité du service public, le GPSU a poursuivi le gouvernement en justice pour cette pratique illégale et continue, que le tribunal, après examen du cas, a déclaré inconstitutionnelle.
- OBSERVANT** que puisque le gouvernement poursuivait cette pratique, le syndicat a attiré son attention sur l'outrage au tribunal dont il se rendait coupable et lui a demandé d'y mettre fin.
- CONSCIENT** que le Gouvernement du Guyana tout en cessant de donner des instructions à la PSC a continué à nommer arbitrairement des personnes à ces postes avec des contrats annuels, alors même que la Commission s'efforçait également de pourvoir ces postes.
- NOTANT** que le gouvernement a également laissé entendre à ces personnes que se syndiquer pourrait compromettre le renouvellement de leur contrat.
- OBSERVANT** que ces nominations entravent les possibilités de promotion et d'ascension sociale du personnel permanent du service public soumis au régime de la retraite, provoquant la frustration et le départ de nombreux travailleurs.
- OBSERVANT EN OUTRE AVEC PRÉOCCUPATION** l'échec des nombreux appels lancés au Gouvernement pour qu'il cesse cette pratique et soit plus sensible à et conscient de l'injustice de ses actions, à savoir:
- i. l'érosion des droits des travailleurs en réduisant leurs perspectives de carrière
  - ii. l'élimination de la sécurité de l'emploi public, ce qui a provoqué une hausse du nombre des personnels précaires et
  - iii. la politisation du service public du Guyana, qui compromet son intégrité et sa crédibilité.
- INVITE** tous les affiliés de l'ISP à soutenir les efforts du GPSU pour rétablir pleinement un service public professionnel et de carrière, où le personnel bénéficie d'une sécurité de l'emploi et doit servir fidèlement le Gouvernement en place, et doit traiter sans crainte ni favoritisme de manière équitable les citoyens du Guyana et tous les autres usagers du Service public.

**MANDATE**

le Secrétaire général pour qu'il transmette les préoccupations du Congrès au Gouvernement du Guyana.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.